

2023/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2023/188 Objet : Vote du Compte de gestion 2022

Séance du mercredi 28 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 22 juin 2023, se sont réunis au nombre de 22, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

**Nombre de
membres**

En exercice : 35

Présents à la
séance : 22

Excusés

représentés : 11

Absents : 2

* Arrivée à 18h44 avant le vote du
point n°3 inscrit à l'ordre du jour.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers
Municipaux :**

Stéphane Raffalli, Grégory Gobron, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg, Gilles Melin, Sofiane Seridji, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Nicolas Fené, Denise Poezevara, Josiane Berrebi, Sylvie Deforges*, Omar Abbazi, Valérie Marion, Jean-Paul Monteiro, Noureddine Siana, Séverin Yapo, Christian Amar Henni, Christine Tisserand, Sandanakichenin Djanarthany

Excusés représentés :

Aurélie Monfils à Grégory Gobron, Souad Medani à Marcus M'Boudou, Véronique Gauthier à Sémira Le Querec, Claudine Cordes à Kykie Basseg, Sonia Schaeffer à Gil Melin, Fabrice Deraedt à Sofiane Seridji, Dounia Lebik à Siegfried Van Waerbeke, Nejla Toptas à Serge Mercieca, Jérémy Kawouk à Annabelle Mallet, José Peres à Christian Amar Henni, Claude Stillen à Christine Tisserand

Absents :

Laurent Stillen, Boniface Hitimana

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du General-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T 01 69 02 52 52
F 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2023/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
28 juin 2023
DÉLIBÉRATION
N°2023/188

Objet : Vote du Compte de gestion 2022

Finances

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Marcus M'BOUDOU, Adjoint au Maire chargé des Associations, des Finances, du Contrôle de gestion, du Devoir de mémoire et des Relations extérieures,

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 20 juin 2022,

CONSIDERANT le compte de gestion 2022 de Madame le Receveur Municipal,

APRES DELIBERATION

APPROUVE le compte de gestion 2022 de Madame le Receveur Municipal tel qu'il est présenté :

INVESTISSEMENT

RECETTES	11 210 105,19 €
DEPENSES	11 091 017,86 €
RESULTAT D'EXECUTION 2022	+ 119 087,33 €
RESULTAT EXERCICE 2021	- 1 215 009,59 €

RESULTAT DE CLOTURE 2022 INVESTISSEMENT
- 1 095 922,26 €

FONCTIONNEMENT

RECETTES	42 441 058,08 €
DEPENSES	40 163 518,61 €
RESULTAT D'EXECUTION 2022	+ 2 277 539,47 €
RESULTAT EXERCICE 2021	+ 3 554 629,81 €

DONT PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2021 + 3 486 975,59 €

RESULTAT DE CLOTURE 2022 FONCTIONNEMENT
+ 2 345 193,69 €

Le Résultat brut de clôture de l'exercice est de : + 1 249 271,43 €

Rappel du solde des restes à réaliser année 2022 : - 1 704 902,00 €

2023/

Résultat net de clôture : - 455 630,57 euros

ADOpte PAR 31 VOIX POUR
ET 2 ABSTENTIONS
(Christine Tisserand, Claude Stillen)

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa
responsabilité

Le caractère exécutoire de
cet acte :

Transmis en Préfecture

le : **07 JUIL. 2023**

Publié le **07 JUIL. 2023**.

Notifié le :

La présente décision peut
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois
à compter de sa
publication et de sa
notification.



2023/

2023/07/07